

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 208

Artikel: La quinzaine féministe : France. - Italie. - Aux Chambres fédérales. - Les maisons de tolérance à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

environ 1800 tentatives de placements, 250 prêts, 150 consultations ordinaires et 190 confidentielles, qu'on s'est occupé de 300 cas de chômage, qu'on a donné 350 renseignements, obligeant ainsi 650 hommes et 760 femmes, chacun pensera comme moi que la place de directrice de l'Office n'a rien d'une sinécure. Sachons gré à Mme Leuba de faire apprécier le labeur d'une femme, car elle travaille ainsi à faire avancer une cause qui lui est aussi chère qu'à vous ou à moi, celle du droit féminin.

JEANNE VUILLIOMENET.

De-ci, De-là...

L'Institut Gauntlett.

Nombre de nos lectrices qui ont participé au Congrès international suffragiste à Genève, en 1920, se rappellent certainement Mrs. Gauntlett, la délicate déléguée japonaise, dont le riche costume et la souriante bonne grâce tentèrent maintes fois l'objectif des photographes, et dont la conversation à la fois sérieuse et enjouée et les convictions très féministes firent impression sur toutes celles qui eurent le privilège de s'entretenir avec elle.

Aujourd'hui, Mrs. Gauntlett nous écrit pour nous recommander l'œuvre qu'elle a fondée à Tokio et qui porte son nom. « The Gauntlett Sewing Institute » s'occupe de la protection morale et économique des jeunes filles à Tokio, protection que la catastrophe de l'autre automne a rendue plus nécessaire que jamais. Par des cours pratiques de couture, de coupe, de broderie, de tricotage, etc., cet Institut a mis en main de nombreuses jeunes filles (cinquante en une année) le moyen de gagner honnêtement leur pain — et souvent aussi celui de leur enfant; et non content de leur donner cette formation professionnelle, il pratique également un service de placement, qui fonctionne aussi pour les jeunes chômeuses. Le Comité, qui s'entoure des conseils d'un médecin et d'un juriste, recommande chaudement son œuvre, à laquelle on peut venir en aide, soit en lui faisant des commandes d'ouvrages, soit en lui envoyant des élèves payantes, qui aident de cette façon-là à l'entretien général.

Tokio est malheureusement un peu loin de notre Suisse, où les besoins et les misères sont nombreux aussi; cependant, pour celles qui se souviennent du sourire de Mrs. Gauntlett, voici son adresse: 35, Hyakuninmachi, Okubo, Tokio.

La première avocate bâloise.

M^{lle} Ruth Speiser, Dr en droit, vient de passer ses examens d'avocat à Bâle. C'est la première fois que le cas se présente dans cette ville, bien que les études juridiques y soient depuis longtemps accessibles aux femmes. Pourquoi donc n'en profitent-elles pas davantage?

aime détacher des blancheurs sur des fonds blancs; elle sait aussi révéler l'âme de ses modèles, les nuances de leur esprit, les drames de leur conscience, les ardeurs de leur tempérament.

J'ai sous les yeux un portrait de Cecilia Beaux elle-même; l'artiste n'est plus une très jeune femme, elle a une beauté froide, sévère, et des yeux qui doivent percer tous les voiles, des yeux qui ont su voir mieux et plus loin que les autres yeux; mais comme Cecilia est une femme très avisée, elle n'a certes pas reproduit, pas dénoncé, tout ce que son regard a su découvrir.

Dans son grand atelier élégant de New-York, comme dans sa retraite d'été perdue dans une grande forêt, elle reçoit aimablement et parle de tout sauf d'elle-même, avec une vivacité, un esprit et un choix d'expressions tout à fait remarquables: « Je ne suis pas pour rien une fille des troubadours », dit-elle en riant et en faisant allusion à ses ascendants français.

Si les femmes américaines ont rendu justice à l'artiste en déclarant hautement sa grande valeur, les Américains ne lui marchandaient pas les justes éloges, et l'un d'eux, un peintre aussi, écrit: « C'est une véritable artiste à la vision merveilleuse, un génie créateur, un esprit et un cœur largement compréhensifs, une âme qui domine l'art au lieu d'en être l'esclave. »

II. BÉATRICE HARRADEN.¹

Une femme petite, plus très jeune, mince, alerte, turbulente même et indomptable comme un oiseau sauvage, le sourire bon, l'œil pénétrant. Elle a grandi au milieu d'artistes, de musiciens, gens d'esprit génial et de caractère tolérant, avec aussi quelques petits défauts. Comme elle les peindra bien dans ses romans à venir, ces grands

Ce qui n'empêche pas que nous n'adressions toutes nos félicitations à la nouvelle avocate.

Une « inventrice » de quinze ans.

D'après le *Quotidien*, une nouvelle découverte extrêmement importante pour le développement de l'automobilisme, celle d'un carburant de prix presque nul, l'iroline, est due à une jeune fille de quinze ans, M^{lle} Irène Laurent. C'est au cours des travaux qu'elle fait avec son père, chimiste distingué, tout en préparant son brevet supérieur, qu'elle a eu l'idée de dissoudre de l'irolo dans de l'eau sucrée pour obtenir le carburant cherché depuis longtemps. « Mais dites bien, ajoute-t-elle avec une modestie charmante, que naturellement papa a beaucoup travaillé encore après pour mettre ma découverte au point. »

Conseil National de Femmes italiennes.

L'Assemblée annuelle de ce Conseil, qui a eu lieu à Rome sous la présidence de la comtesse Spaletti-Rasponi, a présenté un vif intérêt, tant par les travaux qui y ont été lus, que par les discussions auxquelles ils ont donné lieu. Relevons notamment un rapport de la comtesse Riva Sanseverino sur la création d'un service féminin obligatoire d'assistance civile (l'idée de M. Waldvogel réapparaissant ainsi sous d'autres cieux); la proposition de M^{lle} Ponzio-Vaglia d'évaluer le travail domestique de la femme, jusqu'ici toujours économiquement sous-estimé ou même ignoré; et celle de M^{me} Pontecorvo, avocate, relative à la protection légale du travail à domicile. Deux résolutions dans ce sens ont été votées à l'unanimité par l'Assemblée.

La Quinzaine féministe

France. - Italie. - Aux Chambres fédérales. - Les maisons de tolérance à Genève.

Il a été question de bon nombre de sujets d'intérêt féminin, cette dernière quinzaine, dans différents Parlements. Cela prouve que l'idée marche — même là où les législateurs promettent dur comme le fer de parler d'elle, puis... trouvent tout doucement le moyen de l'écarter de leurs délibérations! Tel a été le cas notamment en France, où, après mille peines, les suffragistes et leurs amis parlementaires avaient obtenu que la question du suffrage féminin municipal fût inscrite à l'ordre du jour de la séance du mardi 17 mars; les adversaires, usant de la tactique bien connue dans l'histoire féministe anglo-saxonne, parlèrent si longtemps de betteraves et de ceux qui les cultivent, qu'il fallut renvoyer la discussion sur le suffrage au vendredi suivant. Et ce jour-là encore, le passage

enfants, artistes désintéressés, que ne rebutent ni la pauvreté, ni le dur labeur, mais égoïstes, envieux et vaniteux à leurs heures!

Le père de la petite Anglaise était en avance sur son époque, car il trouvait tout naturel qu'une jeune fille reçût la même éducation qu'un jeune homme, et Béatrice fit son « bachot » à l'Université de Londres. Elle n'était que la quarantième jeune fille de son pays ayant fait des études aussi complètes.

Ces distinctions obtenues, Béatrice n'a pas une hésitation sur sa vocation: elle a toujours « gribouillé », comme elle dit; son entourage l'a de tout temps encouragée à gribouiller; elle écrira des livres, c'est décidé. Elle commence par ouvrir tout grands sur la vie ses yeux percants, elle voyage un peu, et comme d'autres jeunes filles récoltent les fleurs à mains pleines, elle assemble des documents, note des paysages, lie des gerbes d'impressions...

« Monsieur l'éditeur, voici mon premier livre, le voulez-vous? » — « Mademoiselle l'auteur, votre livre n'a qu'un volume, il est trop court. Le lecteur anglais lit des romans dilués en trois volumes, ou bien il n'en lit pas. » — En 1893, Béatrice vendit enfin à un éditeur moins respectueux des traditions, et pour cinq cents francs, *Ships that pass in the night*¹, c'est-à-dire *Des bateaux qui se croisent dans la nuit*, c'est-à-dire encore *Vies qui réunies seraient une harmonie, mais que les circonstances ne réunissent pas*. Ce petit livre, intensément mélancolique à pincer le cœur, fut suivi de quelques autres, quatorze en tout, non moins poignants, non moins vivants.

L'auteur écrit sans hâte. Elle pense avec Hardy que si la page reste blanche après une journée de méditation, la journée est loin d'être perdue. Et puis la grande guerre fait tomber la plume de ses doigts. Béatrice Harraden travaille alors dans les camps de réfugiés belges, elle s'occupe des bibliothèques pour les Tommies malades; depuis l'armistice, les œuvres de secours aux enfants et aux Polo-

¹ D'après une étude biographique parue dans *Times and Tide*, 1925.

¹ Traduit en français sous le titre de *Des ombres qui passent*.

lui fut barré — par une question un peu plus intéressante, il est vrai, celle du mode d'élection des conseillers municipaux parisiens, qui sont soumis à un régime spécial! Mais alors, l'exaspération des suffragistes de province venues tout exprès et de loin pour assister au débat, ayant atteint son comble, promesse leur fut faite que le texte proposé leur permettrait de prendre part, si ce n'est aux élections municipales de mai, du moins aux élections des Conseils généraux qui auront lieu en juillet. C'est du coup exclure les Parisiennes, toujours en raison de l'organisation spéciale du département de la Seine, mais c'est un premier pas... Seulement, après tant de promesses sans lendemain, il faut une foi robuste pour s'attendre au succès avant l'été. Il est vrai que le pointage opéré parmi les partis à la Chambre permet de compter sur une majorité: tant les partis de gauche (socialistes, communistes, républicains-socialistes) que la droite et le centre (bloc national) sont favorables au vote des femmes. Le point d'interrogation se pose, comme presque partout ailleurs, à propos des radicaux-socialistes, dont quelques-uns sont affolés par le spectre du cléricalisme; d'autre part, leur représentant, M. Cazals, a fait en pleine Chambre une déclaration catégorique: « Nous, radicaux-socialistes, a-t-il articulé, sommes partisans convaincus du vote des femmes... » Cela ne sera point tombé dans l'oreille de sourdes.

Par ailleurs, la Chambre française vient de voter un texte de loi qui a suscité dans tous les milieux féministes une très juste indignation: il s'agit tout simplement de faire recouvrer sur les biens de la femme les impôts assis au nom du mari, quel que soit le régime matrimonial! Il ne s'agit pas ici, qu'on le comprenne bien, de l'impôt qui frappe l'ensemble des revenus du ménage (gain du mari et revenu de la fortune de la femme additionnés), et qui est juste en un sens, puisque le ménage vit de ce double produit, mais de la taxe *personnelle* imposée au mari pour sa patente professionnelle et l'exercice *personnel* de cette profession. C'est prendre, par conséquent, les biens de la femme comme gages en cas de non paiement de l'impôt personnel du mari, ce qui est contraire au principe de droit usuel que ce sont les biens du *débiteur* qui servent de gages pour ses créanciers. Mais que faire lorsqu'on est muette en matière législative? Heureusement, comme le relève avec raison M^{me} Grinberg dans *la Française*, que les femmes ne sont pas pourtant aveugles aussi, ce qui leur ferait trop d'infirmities légales!

En Italie aussi, on devait débattre, la semaine dernière, du fameux projet Acerbo, reconnaissant à certaines catégories de femmes un suffrage municipal restreint. Mais le « Duce » a fait savoir que l'on eût à attendre sa rentrée en scène, parce qu'il comptait participer au débat. Dans quel sens? en souvenir de la promesse impérativement formulée qu'il fit aux suffragistes internationales, voici tantôt deux ans? ou bien avec de bonnes paroles pour démontrer aux femmes trop impatientes toutes les raisons valables pour trainer jusqu'aux calendes grecques la discussion du projet Acerbo? Comme jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes, M. Mussolini a consacré ses premières manifestations d'éloquence à la politique extérieure, force nous est d'attendre, comme en France, que l'heure sonne...

* * *

Il n'a pas été question de suffrage, malheureusement, dans la session des Chambres fédérales dont la troisième semaine de session sera close au moment où paraîtront ces lignes; mais plusieurs questions d'intérêt très spécial pour les femmes et les féministes y ont été traitées ou résolues. Notre chroniqueuse parlementaire attirée, M^{me} Leuch, s'étant malheureusement ab-

nais ont sollicité son esprit et son cœur. Suffragiste convaincue dès ses jeunes années, elle a écrit force articles de propagande et les violences du clan Pankhurst semblent avoir été assez loin de l'effrayer.

Une femme que ses amis comparent à un oiseau sauvage devrait vivre à la campagne, je crois. Mais non, il lui faut la ville, la grande ville; le bruit, l'agitation de Londres la stimulent, la gardent en forme. Et des abords de Regent's Park vient de s'envoler un nouveau livre: *Youth calling — Appel de la jeunesse*, l'histoire d'une vieille dame. Les livres de Béatrice Harraden sont dévorés par les lecteurs de langue anglaise; quelques-uns ont été traduits en français; elle a su toucher l'âme des foules et est bien l'un des plus populaires parmi les romanciers anglais de l'heure présente.

V. DELACHAUX.

sentée de Berne pour répondre à l'appel du Conseil National des femmes autrichiennes, qui lui a demandé de parler de la nationalité de la femme mariée à son Assemblée annuelle des 28 et 29 mars, à Vienne, nous devons nous borner à relever rapidement ces quelques points, regrettant de ne pas avoir la compétence de notre collaboratrice pour les traiter à fond.

La question des jeux... toute la presse en a parlé tant et si bien qu'il faudrait avoir volontairement fermé les yeux et obstrué son cerveau pour ignorer l'historique séance du Conseil National, où adversaires et partisans de la boule s'affrontant par 91 voix de chaque côté, le vice-président, M. Hoffmann, un ancien pasteur thurgovien, trancha nettement et définitivement le sort des maisons de jeux que de coupales complaisances ont laissées vivre beaucoup trop longtemps: la Constitution de 1874 les interdit par son fameux article 35, ce qui équivaut à 49 ans de violation constitutionnelle! Nous avouons avoir eu peur, car la campagne menée pour la soi-disant prolongation du délai de disparition, que chacun savait fort bien être le prélude d'une nouvelle campagne populaire, a été intense, et en face des 250.000 fr. que l'on assure avoir été dépensés pour cette campagne, que valaient les requêtes, pétitions, demandes d'Associations de bien public ou de morale sociale, comme celle que le Cartel genevois d'Hygiène morale et sociale, entre autres, avait adressée à tous les députés? Il faut croire pour une fois que les valeurs morales l'ont emporté sur les avantages du porte-monnaie: les jeux ont vécu, et le Conseil fédéral ne plaisant pas quant à la mise en application de la décision suprême. Les Kursaals de Berne et de Genève ont déjà fermé leurs portes. Enfin!

Le Conseil des Etats a discuté et voté les propositions que lui soumettait le Conseil fédéral, d'abord de ratifier les Conventions internationales de 1910 et de 1921 contre la traite des femmes et des enfants, et celle de 1923 contre les publications obscènes, puis de voter la loi fédérale permettant d'exécuter les dispositions de ces Conventions. Nous avons déjà publié un article relatif à cette loi fédérale, montrant comment, malheureusement, elle marque un recul sur l'avant-projet de Code pénal fédéral, en ce sens qu'elle ne considère par la traite *comme un délit en soi*, mais la punit différemment suivant l'âge de la victime — comme si l'on édictait des pénalités différentes pour les voleurs qui auraient dérobé le portemonnaie d'une femme majeure ou d'une femme mineure! Les grandes Sociétés féminines, Alliance de Sociétés féminines suisses, Amies de la Jeune Fille, ont protesté, comme va le faire l'Association pour le Suffrage, mais le Conseil des Etats n'en a pas tenu compte et a voté telles quelles les propositions du Conseil fédéral. On commençait à s'étonner à l'étranger, où l'on ne comprend pas toujours les complications de notre vie politique fédérative, que la Suisse mit tant de temps à ratifier les Conventions contre le fléau universellement dénoncé de la traite!

La naturalisation des étrangers a soulevé bien des problèmes qui touchent de près à notre revendication concernant la nationalité de la femme mariée, et sur lesquels notre collaboratrice aura sans doute à revenir. Et l'on a abordé dans la dernière semaine de la session la discussion du projet du Conseil fédéral sur l'assurance-vieillesse, en même temps qu'est enfin fixée au 24 mai prochain la votation sur l'initiative Rothenberger relative au même sujet. M. Rothenberger, en son temps conseiller national bâlois, avait proposé de prélever sur les recettes de l'impôt sur les bénéfices de guerre 250 millions, qui permettraient d'inaugurer immédiatement cette assurance-vieillesse que tant d'hommes et de femmes voient passer comme un mirage lointain à l'horizon de leurs rêves de repos durement gagné. Le Conseil fédéral propose de procéder par plus petites étapes, par des impôts sur l'alcool et le tabac, qui rapporteraient, bon an, mal an, une quinzaine de millions. Nous en reparlerons en temps utile.

* * *

Et au Grand Conseil de Genève, voici que vient d'être reprise, à l'étonnement de beaucoup qui s'imaginaient naïvement toute l'affaire réglée depuis longtemps, la question des maisons de tolérance. Nous n'avons pas l'intention de remonter au déluge, ni même beaucoup moins loin, à cette fameuse votation populaire de 1896, qui marque une tache sur notre histoire

cantonale, mais simplement à l'année 1920, date de la réunion à Genève de la première Conférence de la Fédération abolitionniste qui put se réunir après la guerre. L'effet produit par cette Conférence fut si marqué auprès de beaucoup de médecins, qu'une Commission consultative extraparlamentaire fut convoquée par le Département de Justice et Police, duquel relèvent ces tristes établissements, et qui conclut à l'unanimité à la suppression des maisons de tolérance. Le Département donna l'assurance que cette suppression allait se faire par extinction, d'elle-même et sans tapage; et cette date coïncidant approximativement avec celle de la première réunion de la Société des Nations, une confusion en résulta qui attribua à la S. d. N. une démarche qu'il n'était en aucun cas dans ses compétences de faire. Et chacun, persuadé que les maisons de tolérance avaient vécu, retourna tranquillement à ses affaires.

Suppression par extinction... voici comment on comprit la chose en haut lieu. Pas de nouvelles patentes ni de transferts de patentes. Pas d'augmentation du chiffre des pensionnaires au-dessus de celui qui existait lors de la réunion de la Commission extra-parlementaire (60), mais autorisation d'« engager » du personnel jusqu'à concurrence de ce chiffre s'il arrivait que le total des femmes inscrites fût inférieur. A ce petit jeu-là, l'« extinction » pouvait durer longtemps !¹ Mais les abolitionnistes étaient si convaincus que tant que serait au pouvoir le Conseil d'Etat conservateur qui nous gouverna de 1918 à 1924, rien ne serait changé, qu'ils attendirent des faits nouveaux pour agir.

Le fait nouveau, ce fut le projet de loi sur la moralité publique déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat issu des élections de novembre 1924. Projet de loi qui se bornait à renforcer les sanctions à prendre contre le racolage dans la rue, mais qui n'offrait pas moins de la sorte une porte pour faire brèche dans tout l'édifice. Cette porte, le Grand Conseil l'a franchie samedi dernier, en votant à l'unanimité moins deux voix le renvoi à la Commission du projet de loi du Conseil d'Etat pour étudier le moyen — fort simple d'ailleurs: la suppression du mot de « clandestine » accolé à celui de « prostitution » — de fermer définitivement les maisons de tolérance. Il n'est d'ailleurs pas besoin, et on l'a constamment fait remarquer, au cours des pourparlers qui ont eu lieu sur ce sujet, d'une disposition législative: les maisons de tolérance n'ont chez nous aucune existence légale, et le Conseil d'Etat peut, d'un simple arrêté, en décréter la suppression. Que ce soit l'autorité législative ou l'autorité exécutive qui accomplisse enfin ce geste attendu depuis si longtemps, nous avouons n'avoir aucune préférence à cet égard: l'essentiel est cette fermeté. L'opinion publique y est prête. Il y a vingt ans, le Grand Conseil s'était partagé en deux, comme le National l'autre jour, et malheureusement son président avait, lui alors, départagé dans le mauvais sens. Les témoignages d'approbation qu'a recueillis M. Naef, l'auteur de la proposition au Grand Conseil, et le vote de celui-ci sont des symptômes que, là aussi, cette « Idée » — là a marché.

E. Gd.

P.-S. — La place nous manque pour parler de l'Assemblée générale à Neuchâtel, le 22 mars, de l'Association suisse pour la S. d. N., à l'activité de laquelle nous aimerions si vivement intéresser toujours davantage les femmes conscientes de leurs responsabilités en matière internationale. Nous devons nous

¹ En novembre 1924, ce chiffre, qui était descendu à 30 entre 1920 et 1924, était remonté à 50.

MÉDECIN-DENTISTE

MADAME E. LAMBOSSY

ANCIENNE ASSISTANTE A L'ECOLE DENTAIRE DE GENÈVE
ANCIENNE ELÈVE DE L'UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA, PHILADELPHIA

RUE DE CANDOLLE, 20

GENÈVE

borner à la signaler, recommandant à nos lectrices les comptes-rendus qu'en a publiés la grande presse.

ERRATUM. — On nous a fait remarquer, à propos de notre dernier article sur la Commission de Protection de l'Enfance de la S. d. N., que Miss Jebb n'est pas présidente, mais vice-présidente de l'Union Internationale de Secours aux Enfants. Dont acte.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Cours de Vacances pour 1925.

La Commission du Cours de Vacances suffragiste de 1925 a définitivement arrêté le lieu de ce cours: c'est autour du « bisse » et dans les prairies fleuries des Mayens de Sion que se réuniront cette année, du 13 au 18 juillet, suffragistes ferventes, tièdes amies de notre cause, qui ne demandent qu'à être stimulées, « professeurs », « élèves » présidentes et secrétaires de Sections désireuses de savoir comment remplir au mieux leur tâche, toutes continuant de la sorte la propagande en Valais, dont le début en janvier 1924 avait donné des résultats si encourageants. Le fait que Sion se trouve sur la grande ligne du Simplon permettra sans doute une fréquentation importante de ce cours non seulement des Suisses romandes, mais de leurs confédérées qui aiment et apprécient à sa juste valeur le merveilleux canton.

Pour tout renseignement, s'informer auprès de M^{lle} Dutoit, Tourelles, Mousquines, Lausanne.

* A travers les Sociétés Féminines *

Genève. — Union des Femmes. — Le Comité de l'Union des Femmes a le chagrin de faire part aux membres et aux amis de l'Union de la grande perte qu'il a faite en la personne de M^{me} Delessert-Dentan, membre du Comité, décédée à l'âge de 35 ans. Bien que membre de date récente de l'Union, entrée au Comité comme membre adjoint, puis élue au printemps de 1924, M^{me} Delessert apportait à l'Union des Femmes un intérêt passionné et une compréhension active des buts et de la raison d'être de notre Société, discutant son programme, suggérant des idées neuves, établissant le contact avec d'autres groupements de jeunes, l'aspirant toujours ouvert aux problèmes sociaux ou féministes qui la préoccupaient et en cherchant la solution avec courage et ardeur. Femme charmante, vive et alerte, gaie et vaillante malgré les soucis, elle était de celles qui, au bout de quelques années d'expérience et de travail méthodique, deviennent dans notre mouvement des forces indispensables, et le chagrin de ses collègues, dont elle avait gagné l'affection, vaut pour l'avenir comme pour le présent. M^{me} Delessert s'était aussi vivement intéressée à l'Exposition du Travail féminin, dans le Bureau de laquelle elle siégeait comme vice-présidente, et la dernière fois qu'elle vint à l'Union avant la maladie qui allait la terrasser cinq mois durant, ce fut pour lire à une Assemblée générale le plus spirituel travail sur cette Exposition qu'elle ne verrait

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91 06
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux 11, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermée le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!